

Château-Chinon, le 23 février 2023

Affaire suivie par : Sophie LAMIRAULT
Tél. : 03 86 93 57 73
Mail : sophie.lamirault@nievre.fr
Réf. : 2023/PC 058 301 22 A0002

Direction Départementale des Territoires 58
2 rue des Pâtis – BP 30069
58020 NEVERS CEDEX

Objet : - Dossier n° **PC 058 301 22 A0002**

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant 1 poste de livraison, 4 postes de transformation et 1 local technique

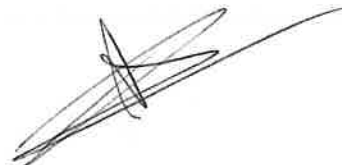
Nom du demandeur : GIVRY AGRIENERGIE, représenté par Monsieur DE LA ROCHE AYMONT Olivier

Adresse du terrain : Route Départementale n° 37 du PR 14+217 au PR 14+710
Lieu-Dit Givry – Commune de **VANDENESSE (58290)**
Parcelle Cadastree OD n° 345

Par envoi en date du 14 février 2023, vous sollicitez l'avis du Conseil Départemental sur le dossier visé en objet.

En réponse, je vous informe que j'émet un **favorable** à cette demande sous réserve que toute intervention sur le domaine public départemental pour cet accès fasse l'objet d'une demande d'un **arrêté de voirie portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre des travaux** auprès de l'UTIR du MORVAN.

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour Le Directeur de l'Unité Territoriale des
Infrastructures Routières du Morvan,
Le Directeur Adjoint de l'Unité Territoriale des
Infrastructures Routières du Morvan,



Jean-Christophe LAUMAIN

Copie : Jean-Claude GERMAIN, Responsable de secteur